

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2012

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Votants : 14**

Le trois août deux mille douze, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juillet 2012**

**Présents** : Marcel CAMBORDE, Alain GARCES, Jean SOUVERBIELLE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Corentin KERSALÉ Adjoint, Christine MEUNIER, Jean LATAPIE, Viviane POLA, Jean-Pierre CAZE

**Absents excusés** :

*Pierre POMMIES qui a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE*

*Sylvie GARCIA qui a donné procuration à Viviane POLA*

*Martine TOURNAIRE qui a donné procuration à Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT*

*Isabelle BERGES qui a donné procuration à Jean LATAPIE*

*Eric LABARRIERE*

*Laurent GABEN*

*Laurent TISNE*

*Alain LASSERRE*

*Mélissa VERDIER*

**Secrétaire de séance** : Corentin KERSALE

-----  
La séance est ouverte par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2012.  
Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

### **Participation pour Voies et Réseaux (PVR)-route de St Vincent - parcelle C33**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2d, L332-11-1 et L332-11-2,  
Vu la délibération du 5 décembre 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Coarraze,

Considérant que l'implantation d'une future construction route de St Vincent sur la parcelle C33 implique l'extension du réseau public d'électricité,

Que cette extension ne concerne qu'un seul propriétaire,

Qu'il s'agit de la dernière parcelle non-construite située dans la zone NBa du PLU, route de St Vincent (cf plan),

Le Conseil décide :

- D'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité dont le coût s'élève à 5 201,19 € TTC
  
- Fixe à 5 201,19 € la part du coût du réseau mis à la charge du propriétaire foncier.

## **Transport scolaire**

Le transport scolaire est une compétence du conseil général et la commune décide de signer avec le conseil général une nouvelle convention de délégation de compétence pour 3 ans.

En 2011 la commune a dépensé 41050 € :

- Transport pour la maternelle et le primaire : 25670 €
- Transport pour les élèves domiciliés à Coarrazé et se rendant au collège et lycée de Nay : 9380 € pour 134 élèves (soit 70 € par élève)
- Transport piscine Nayéo : 6000 €

C'est un effort très important réalisé en 2011 qui se continuera en 2012 pour offrir un transport gratuit à tous les élèves.

## **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Devant la suppression d'emplois à l'ONF, le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF pour le maintien de l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'Office National des Forêts (ONF) et les représentants des usagers de la forêt.
- Apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

## **Travaux de voirie**

Total des travaux de voirie, réfection de chaussée et aménagement des abords : 285 990 € TTC.  
Un nouveau programme est à l'étude pour l'aménagement de nouvelles rues.

## **Travaux avenue de la gare**

L'enfouissement des réseaux est terminé. L'appel d'offre va être lancé dans les jours prochains pour l'aménagement de l'avenue de la gare et la création d'un cheminement piéton. Le calendrier des travaux sera connu à la rentrée de septembre.

Le 9 août 2012  
Le Maire,